

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

---

GARANTIE D'EMPLOI PAR L'ÉTAT - (N° 4017)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 25

présenté par  
Mme Obono

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« dans les conditions prévues à l'article L. 5134-136 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction de référence.